

“LA FRANCE A BESOIN D’UNE VRAIE POLITIQUE DU PAYSAGE”

Guillaume Sainteny suit les questions d'aménagement du territoire depuis très longtemps. Il est l'auteur du « Climat qui cache la forêt » et il a publié plusieurs articles sur la question du paysage. Il enseigne à AgroParisTech.

Les incendies qui ont stupéfié la France cet été ont mis en avant la fragilité de nos paysages. Pourtant, cela fait un certain temps qu'ils sont soumis à rude épreuve. Comment cela s'est-il produit ?

Depuis les années 1950, les paysages français ont connu une rupture profonde avec les siècles précédents, où ils se modifiaient lentement. Les deux évolutions les plus frappantes sont l'étalement urbain et l'artificialisation des sols mais aussi du paysage aérien. Environ 70 000 hectares d'espaces naturels ou agricoles sont consommés chaque année, soit un département tous les sept ans. Cela est dû à trois facteurs : l'augmentation rapide des surfaces consacrées à l'habitat avec leurs conséquences (grands ensembles, mitage, phénomène pavillonnaire, etc.), l'expansion des infrastructures routières et énergétiques et le développement des grandes surfaces commerciales. Par ailleurs, le remembrement a fait disparaître haies, murets, arbres isolés, boqueteaux, mais aussi de nombreuses zones humides.

Pouvait-on mieux encadrer ces changements ?

Bien sûr. La décentralisation des compétences d'urbanisme en 1982 et 1983 porte une grande part de responsabilité. Elle a été mal préparée. On a attribué les pouvoirs d'urbanisme à la plus petite collectivité territoriale, la commune, alors que beaucoup d'entre elles n'avaient pas les compétences et les moyens techniques nécessaires. On leur a attribué à la fois le pouvoir d'élaborer le plan local d'urbanisme et de délivrer les permis de construire. L'addition de ces deux données nouvelles ne permet pas le contrôle d'une autorité par une autre. La création de schémas régionaux d'aménagement du territoire, en 2015, aurait pu contribuer à améliorer les choses. Mais le résultat est décevant. En outre, depuis les années 1960, la France a développé les grandes surfaces commerciales au détriment du petit commerce. Cela a beaucoup contribué à l'étalement urbain et à la dégradation des entrées de ville. Les surfaces artificialisées progressent plus vite en France qu'en Europe. Il est donc possible de faire autrement.

On déplore de plus en plus la détresse induite par des paysages défigurés, les touristes se plaignent de la pollution visuelle...

On ne cesse de sous-estimer l'importance du paysage,

sur le plan esthétique et sur celui de la biodiversité. Pourtant, les enquêtes montrent que 65 % des Français considèrent que la beauté des paysages est le premier critère de choix d'un séjour touristique. La France est la première destination dans le monde à cause de son double patrimoine, culturel et naturel. Ce moteur du tourisme est très sous-estimé car il est là depuis toujours ; c'est pour cette raison que les paysages devraient être considérés comme des « biens quasi productifs » de revenus.



Éoliennes autour du clocher d'Avignonet-Lauragais, près de Toulouse.

À quoi sert un beau paysage ?

Il est producteur de ce que Bertrand de Jouvenel appelait des aménités : source d'inspiration, de sérénité et d'éducation au beau. Il est l'un des rares traits d'union où l'homme peut admirer le lien entre nature et culture. Et il participe souvent de l'identité nationale d'un pays. Les retombées sont réelles quoi qu'on peine à les chiffrer. La dune du Pilat, privée de sa canopée verte, est un exemple de la valeur d'un paysage pour tout un département.

De même, peut-on concevoir le Mont-Saint-Michel sans sa baie et Chenonceaux sans le Cher ? Le projet de supprimer l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France pour l'implantation de panneaux solaires dans les périmètres de protection des monuments historiques, s'il se confirme, serait un nouvel exemple de régression. Beaucoup de pays ne possèdent pas cette protection au titre des abords et nous l'envient.

Que faudrait-il faire ?

Il faudrait réinstaurer une politique globale du paysage comme elle existait dans les années 1970. Elle pourrait comprendre une plus grande place réservée au paysage en matière d'urbanisme, d'infrastructures, dans les études d'impacts, une plus grande considération donnée aux avis des architectes des Bâtiments de France qui jouent un rôle essentiel, une initiation à son rôle central pourrait être proposée dès l'école. De façon plus globale, il faudrait sans doute renforcer les encouragements fiscaux à l'entretien des espaces naturels, comme on le fait pour les monuments historiques. ■

Propos recueillis par Charles Jaigu